

## Vous informe – Novembre 2011

### ACCORDS DE BRANCHE NON ETENDUS

#### CLASSIFICATIONS & SALAIRES

- ✕ CHAINES DE CAFETERIAS : Avenant du 16/9/2011 - Fixe le régime de fixation et de rémunération des jours fériés travaillés.
- ✕ GARDIENS CONCIERGES & EMPLOYES D'IMMEUBLES : Avenant 79 du 5/9/2011 - Salaires applicables au début du mois suivant l'extension de l'accord.
- ✕ INDUSTRIE & COMMERCE DE LA RECUPERATION : Accord du 7/10/2011 - Salaires minima au 1/12/2011.
- ✕ INDUSTRIE PETROLIERE : Accord du 23/11/2011 - Salaires 2012.
- ✕ PRESTATAIRES DE SERVICE DANS LE SECTEUR TERTIAIRE : Accord du 21/9/2011 - Valeur du point, rémunérations mensuelles garanties et rémunérations annuelles minimales (application après extension).

#### EGALITE PROFESSIONNELLE

- ✕ COOPERATION AGRICOLE : Accord triennal interbranches (19 au total) du 12/10/2011 - Egalité professionnelle entre les hommes et les femmes
- ✕ ECONOMIE SOCIALE : Accord du 23/5/2011 - Egalité et prévention des discriminations.

#### AUTRES THEMES

- ✕ FRET FERROVIAIRE : Accord du 31/10/2011 - Formation professionnelle avec notamment la création d'une contribution spécifique au titre du plan de formation de 0,3% de la masse salariale.
- ✕ INDUSTRIE & COMMERCE DE LA RECUPERATION : Accord du 7/10/2011 - Fixe à quatre ans la durée du mandat des élus du personnel.
- ✕ INDUSTRIES DES PRODUITS ALIMENTAIRES : Avenant 93 du 20/9/2011 - CDD à objet défini, complète l'avenant 86 du 11/2/2010.
- ✕ INDUSTRIES DES PRODUITS ALIMENTAIRES : Avenant 94 du 20/9/2011 - Changement du gestionnaire de la retraite complémentaire avec un rattachement à AG2R La Mondiale.
- ✕ TELECOMS : Accord du 7/10/2011 - Désignation d'OPCALIA en lieu et place d'AUVICOM.

#### JURISPRUDENCE

- ✕ CHANGEMENT D'HORAIRE & MODIFICATION DU CONTRAT : Cass. Soc.3/11/2011, n°10-14.702 - Au visa des articles L.1121-1 du code du travail et 1134 du code civil, la Cour indique que sauf atteinte excessive au droit du salarié au respect de sa vie personnelle et familiale ou à son droit au repos, l'instauration d'une nouvelle répartition du travail sur la journée relève du pouvoir de direction de l'employeur.
- ✕ COMITE CENTRAL D'ENTREPRISE & VISIOCONFERENCE : Cass. Soc. 26/10/2011, n°10-20.918 - L'utilisation de la visioconférence n'est pas de nature à entacher d'irrégularité les décisions prises par le comité central d'entreprise dès lors qu'aucun

des participants n'a formulé d'observation ni manifesté un quelconque refus quant à la tenue de la réunion par ce moyen, que les questions inscrites à l'ordre du jour n'impliquaient pas un vote à bulletin secret et qu'il n'a pas été procédé à un tel vote.

✘ **CONTRAT A DUREE DETERMINEE SAISONNIER** : Cass. Soc. 26/10/2011, n° 09-43.205 - La Cour rappelle que la faculté pour un employeur de conclure des contrats à durée déterminée successifs avec le même salarié afin de pourvoir un emploi saisonnier n'est assortie d'aucune limite au-delà de laquelle s'instaurerait entre les parties une relation de travail globale à durée indéterminée. Dans le cas d'espèce, elle relève que les seize contrats successifs l'étaient pour un emploi saisonnier car correspondant à des tâches appelées à se répéter chaque année à des dates à peu près fixes en fonction de la maturité du produit de saison (maïs doux).

✘ **DELEGUE SYNDICAL & DESIGNATION** : Cass. Soc. 26/10/2011, n° 11-10.290 - Deux syndicats affiliés à la même confédération ne peuvent en principe présenter chacun leur propre liste au premier tour des élections des membres titulaires du comité d'entreprise. Si le cas se présente néanmoins et que les élections ne sont pas contestées, la Cour considère qu'il n'y a pas lieu de procéder à la totalisation, au profit de l'un ou de l'autre, des suffrages recueillis en propre par chacun. De fait, faute pour l'un ou l'autre de ces syndicats d'avoir recueilli au moins 10 % des suffrages exprimés, ni l'un ni l'autre n'était représentatif au sein de l'établissement et ne pouvait dès lors procéder à la désignation d'un délégué syndical.

✘ **DESIGNATION DES MEMBRES DU CHSCT** : Cass. Soc. 16/11/2011, n° 11-11.486 - Il résulte de l'article R4613-11 du code du travail que la contestation relative à la désignation des membres du CHSCT est effectuée dans le délai de quinze jours suivant cette désignation. La cour précise que l'annulation ultérieure des élections des membres du comité d'entreprise et des délégués du personnel n'a pas pour effet d'ouvrir un nouveau délai de forclusion.

✘ **ELECTIONS, CUMUL D'EMPLOIS, FORFAIT JOURS & CANDIDATURE** : Cass. Soc. 16/11/2011, n° 11-13.256 - Transposant aux salariés en forfait jours le principe posé par le code du travail pour les salariés à temps partiel, la Cour énonce que lorsque des salariés travaillent simultanément dans plusieurs entreprises, ils doivent, conformément aux articles L.2314-16 et L.2324-15 du code du travail, choisir celle dans laquelle ils font acte de candidature.

✘ **ELECTIONS & REPARTITION DU PERSONNEL & DES SIEGES** : Cass. Soc. 9/11/2011, n° 11-60.029 - A défaut d'accord avec les syndicats sur la répartition du personnel ainsi que celle des sièges à pourvoir entre les collègues, l'employeur a l'obligation de saisir la DIRECCTE pour qu'elle procède à cette répartition. Le défaut de saisine de l'autorité administrative conduit à l'annulation des élections organisées dans ces conditions.

✘ **FORFAIT JOURS & ABSENCE MALADIE** : Cass. Soc. 3/11/2011, n° 10-18.762 - La Cour prohibe la réduction du nombre de jours de repos en cas d'absence maladie ; elle considère que le retrait d'un jour de réduction de temps de travail en raison d'une absence pour maladie a pour effet d'entraîner une récupération prohibée par l'article L.212-2-2 du code du travail.

✘ **FORFAIT JOUR & CLASSIFICATION CONVENTIONNELLE** : Cass. Soc. 3/11/2011, n° 10-14.637, 10-14.638 et 10-20.191 - Rendus dans le cadre de la convention collective nationale des bureaux d'étude technique, ces arrêts précisent que le bénéfice d'une rémunération supérieure au double du plafond annuel de la sécurité sociale ou le classement à la position 3 de la classification des cadres, s'ils constituent des critères conventionnels possibles permettant de ranger un cadre parmi ceux pouvant se voir appliquer un forfait en jours de travail, ils ne sauraient être interprétés comme une obligation d'assurer une telle rémunération ou une telle classification à un cadre n'entrant pas dans le champ d'application de cet article. En d'autres termes, faute de remplir les critères permettant d'être classifiés au niveau prévu par la convention pour se voir appliquer un forfait jours, les salariés ne pouvaient pas demander la rémunération correspondante mais uniquement l'inapplicabilité du forfait.

✘ **FORFAIT JOURS, CONGES POUR ANCIENNETE** : Cass. Soc. 3/11/2011, n° 10-18.762 - Le plafond maximum de deux cent quinze jours prévu par la convention de la métallurgie doit prendre en compte les congés conventionnels d'ancienneté pour la détermination du nombre de jours travaillés.

✘ **GEOLOCALISATION & CONTROLE DU TEMPS DE TRAVAIL** : Cass. Soc. 3/11/2011, n° 10-18.036 - L'utilisation d'un système de géolocalisation pour assurer le contrôle de la durée du travail n'est licite que lorsque ce contrôle ne peut pas être fait par un autre moyen et à condition que le salarié ne dispose pas d'une liberté dans

l'organisation de son travail. En outre, l'usage d'un tel système ne peut être utilisé par l'employeur pour d'autres finalités que celles qui ont été déclarées auprès de la CNIL et portées à la connaissance des salariés. De fait, la Cour justifie la prise d'acte de la rupture du contrat de travail aux torts de l'employeur par un salarié dont le contrat de travail lui laissait la liberté d'organiser son activité selon un horaire de 35 heures (à charge pour lui de respecter le programme d'activité fixé et de rédiger un compte-rendu journalier précis et détaillé, lequel de convention expresse faisait preuve de l'activité du salarié), et alors que le dispositif avait été utilisé à d'autres fins que celles qui avait été portées à la connaissance du salarié (permettre l'amélioration du processus de production par une étude a posteriori de ses déplacements ainsi qu'analyser les temps nécessaires à ses déplacements pour une meilleure optimisation des visites effectuées).

✕ HARCELEMENT MORAL, ABSENCE D'ÉLÉMENT INTENTIONNEL NECESSAIRE : Cass. Soc. 15/11/2011, n° 10-30.463 - Le harcèlement moral est constitué indépendamment de l'intention de son auteur, dès lors que sont caractérisés des agissements répétés ayant pour effet une dégradation des conditions de travail susceptibles de porter atteinte aux droits et à la dignité du salarié, d'altérer sa santé ou de compromettre son avenir professionnel.

✕ HORAIRE DISCONTINU - HORAIRE CONTINU & MODIFICATION DU CONTRAT : Cass. Soc. 3/11/2011, n° 10-30.033 - Le passage d'un horaire continu à un horaire discontinu entraîne la modification du contrat de travail et ce, sans qu'il soit nécessaire de s'intéresser à une quelconque atteinte à la vie personnelle et familiale du salarié concerné.

✕ MISE A LA RETRAITE D'UN REPRESENTANT DU PERSONNEL : CE 26/10/2011, n° 335755 - La mise à la retraite doit suivre la procédure d'autorisation administrative, cette procédure doit dans certains cas être précédée de la consultation du comité d'entreprise. La Cour précise ici que, sous peine d'irrégularité de la procédure de mise à la retraite, l'employeur doit présenter au comité toute pièce lui permettant de vérifier que l'intéressé bénéficiait d'un nombre de trimestres validés suffisant pour recevoir une pension à taux plein.

✕ NULLITE DU LICENCIEMENT POUR INAPTITUDE DUE AU HARCELEMENT MORAL, APPLICATION AUX SALARIES PROTEGES : Cass. Soc. 15/11/2011, n° 10-10.687, 10-30.463 et 10-18.417 - Confrontée à la question de la séparation des pouvoirs entre la juridiction judiciaire et l'administrative, la cour pose deux principes : 1. L'autorisation de licenciement accordée par l'autorité administrative ne permet plus au salarié de contester devant le juge judiciaire la validité ou la cause de la rupture en invoquant le harcèlement ; 2. Le salarié protégé peut néanmoins demander réparation du préjudice subi du fait du harcèlement devant le juge prud'homal.

✕ PREVOYANCE OBLIGATOIRE & MISE EN PLACE PAR REFERENDUM : Cass. Soc. 15/11/2011, n° 10-20.891 - La cour précise que selon l'article L. 911-1 du code de la sécurité sociale, lorsqu'elles ne sont pas déterminées par voie de conventions ou d'accords collectifs, des garanties collectives en complément de celles de la sécurité sociale ne peuvent être instaurées de manière obligatoire pour les salariés qu'à condition que les propositions de l'employeur aient été ratifiées par référendum à la majorité des intéressés, ce qui s'entend de la majorité des électeurs inscrits ; que ni un accord collectif ni une décision unilatérale de l'employeur ne peuvent subordonner l'entrée en vigueur d'un régime obligatoire à des exigences moindres (en l'espèce : la majorité des suffrages exprimés).

✕ PROTOCOLE PREELECTORAL - APPLICATION STRICTE : Cass. Soc. 9/11/2011, n° 10-28.838 - Les modalités d'organisation du scrutin fixées dans le protocole s'imposent à l'employeur et aux organisations syndicales. Dès lors, l'employeur était fondé à écarter une liste syndicale présentée à 22 heures alors que le protocole fixait à 17 heures la date limite de dépôt des candidatures.

✕ RESPECT DE LA VIE PRIVEE : Cass. Soc. 18/10/2011, n° 10-25706 - Le salarié a droit, même au temps et au lieu du travail, au respect de l'intimité de sa vie privée ; si l'employeur peut toujours consulter les fichiers qui n'ont pas été identifiés comme personnels par le salarié, il ne peut les utiliser à son encontre dans une procédure judiciaire s'ils s'avèrent relever de sa vie privée. La Cour d'appel, qui a relevé qu'il était constant que le contenu des courriels produits était d'ordre privé s'agissant de la correspondance amoureuse du salarié, en a justement déduit que sa production intégrale en justice ne pouvait être justifiée par la nécessité pour l'employeur de démontrer la volonté de l'intéressé de démissionner ou la réalité de ses horaires de travail.

✘ RETENUE SUR SALAIRE - RECUPERATION DU TROP PERÇU : Cass. Soc. 3/11/2011, n°1016-.660 - Opérant un revirement de jurisprudence, la Cour indique que le trop-perçu par un salarié constaté lors de la régularisation annuelle du salaire, doit s'analyser en une avance en espèces et ne peut donc donner lieu qu'à une retenue n'excédant pas le dixième du salaire exigible. Elle revient sur la jurisprudence antérieure qui admettait la compensation dans la limite de la fraction saisissable du salaire (cet arrêt n'est toutefois pas publié au bulletin).

✘ SALARIE PROTEGE, DOUTE SUR LE BENEFICE DU STATUT PROTECTEUR : Cass. 4/10/2011, n°10-18.023 - Lorsqu'un employeur demande une autorisation de licenciement pour un salarié qui revendique l'application d'un statut protecteur et que l'inspection du travail refuse de donner l'autorisation de licencier au motif que le licenciement ne relève pas de sa compétence, il y a lieu, si le licenciement est néanmoins prononcé, de saisir la juridiction administrative afin qu'elle tranche la question du bénéfice du statut protecteur avant de saisir le juge judiciaire d'une demande en réparation de la violation du statut.

✘ SALARIE PROTEGE & TRANSFERT PARTIEL D'ETABLISSEMENT : Cass. Soc. 15/11/2011, n°10-15.294 - Faisant une interprétation de l'article L2414-1 du code du travail exigeant une autorisation préalable de l'inspection du travail en cas de transfert partiel d'établissement pour le transfert d'un salarié titulaire d'un mandat représentatif, la Cour indique que le transfert de la totalité des salariés employés dans une entité économique doit néanmoins être regardé comme un transfert partiel dès lors que l'entité économique transférée ne constitue pas un établissement au sein duquel a été mis en place un comité d'établissement.

✘ TEMPS D'HABILLAGE & CONTREPARTIES : Cass. Ass.plé. 18/11/2011, n°10-16.491 - Selon l'article L.3121-3 du code du travail, les contreparties au temps nécessaire aux opérations d'habillage et de déshabillage sont subordonnées à la réalisation cumulative des deux conditions qu'il édicte. Ainsi, dès lors que des salariés, astreints par leur contrat de travail au port d'une tenue de service, n'avaient pas l'obligation de la revêtir et de l'enlever sur leur lieu de travail, aucune contrepartie n'était due.

✘ USAGE DE LA MESSAGERIE PROFESSIONNELLE - *RAPPEL & PRECISIONS* : Cass. Soc. 18/10/2011, n°10-26.782 - La Cour rappelle que les courriels adressés ou reçus par le salarié à l'aide de l'outil informatique mis à sa disposition par l'employeur pour les besoins de son travail sont présumés avoir un caractère professionnel, en sorte que l'employeur est en droit de les ouvrir en dehors de la présence de l'intéressé, sauf s'ils sont identifiés comme étant personnels. Elle précise ensuite que la Cour d'appel ayant constaté que les courriels litigieux n'étaient pas identifiés par le salarié comme étant personnels et qu'ils étaient, sans signe distinctif, dans sa messagerie professionnelle, a pu légitimement en déduire qu'ils pouvaient être régulièrement ouverts par l'employeur et que la preuve ainsi rapportée était licite.

## TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

### LOIS - ORDONNANCES

✘ CUI & MAYOTTE : Ordonnance du 24/11/2011 - Etend l'application du dispositif du Contrat Unique d'Insertion au département de Mayotte à compter du 1/3/2012 et ce dans les mêmes conditions qu'en Métropole.

### DECRETS-ARRETES

✘ ASSUJETISSEMENT A COTISATIONS DES SOMMES VERSEES PAR UN TIERS : Arrêté du 12/10/2011 et Décret du 25/10/2011 - Précisent les modalités d'information de l'employeur du salarié qui a perçu des sommes ou avantages de la part d'un tiers ainsi que les conditions d'assujettissement à cotisations du tiers.

✘ CARTE BLEUE EUROPEENNE : Arrêté du 9/11/2011 - Fixe le montant de la rémunération minimale à verser au salarié étranger hors UE que l'on souhaite recruter pour qu'il puisse se voir délivrer cette carte : 51.444,00 € par an.

✘ PERCO, MODALITES D'ALIMENTATION & DE GESTION : Deux Décrets du 7/11/2011 - Précisions notamment sur l'information du salarié en cas de choix d'une gestion

pilotée ou encore en cas de versement automatique de la moitié de la participation, l'affectation possible de cinq jours de congés à défaut de Compte Epargne Temps dans l'entreprise.

✕ PRERETRAITE AMIANTE : Arrêtés du 24/9/2011 - Modifient et complètent la liste des établissements de fabrication, flochage, et calorifugeage à l'amiante susceptibles d'ouvrir droit à l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante.

✕ RESTAURATION, FORMATION OBLIGATOIRE AUX REGLES D'HYGIENE ALIMENTAIRE : Arrêté du 5/10/2011 - Précise le contenu et la durée de la formation dont devra justifier au mois une personne de l'établissement à compter du 1/10/2012.

✕ SMIC & MG : Arrêté du 29/11/2011 - Revalorise au 1/12/2011 les montants du SMIC (9,19 € de l'heure, soit 1 393,82 € bruts mensuels sur la base de la durée légale de 35 heures hebdomadaires) et du minimum garanti (3,43 €).

✕ SOUS TRAITANCE & LUTTE CONTRE LE TRAVAIL DISSIMULE, CHANGEMENTS EN 2012 : Décret du 21/11/2011 - Supprime les attestations sur l'honneur sociale et fiscale de conformité du sous-traitant. Modifie l'attestation de fourniture des déclarations sociales : cette attestation devra mentionner le paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale avec précision du nombre de salariés employés et l'assiette des rémunérations déclarées sur le dernier bordereau de cotisations ; le donneur d'ordre devra également vérifier l'authenticité de la déclaration transmise par son sous-traitant auprès de l'organisme de recouvrement

### DIRECTIVES - CIRCULAIRES - LETTRES CIRCULAIRES ....

✕ CARTE BLEUE EUROPEENNE : Circulaire de Ministère de l'Immigration du 21/11/2011 - Composée de fiches thématiques sur les conditions de délivrance de cette nouvelle carte autorisant au travail ainsi que sur les droits qui y sont attachés

✕ EGALITE PROFESSIONNELLE : Circulaire Ministères du Travail et de la Cohésion sociale du 28/10/2011 - Précisions sur la pénalité financière en matière d'égalité femmes-hommes (entreprises visées, procédure de contrôle...).

✕ PENIBILITE : Circulaire DGT du 28/10/2011 - Précisions sur la pénalité financière en matière de pénibilité (entreprises visées, procédure de contrôle...).

### INFORMATIONS DIVERSES

✕ BUREAUX D'ETUDES TECHNIQUES & SOCIETES DE CONSEIL : Guide pratique du 13/10/2011 sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.



## ARRETES D'EXTENSIONS / AGREMENTS

### ACCORDS NATIONAUX

BRANCHES	THEMES	DATES
ACCOUVAGE & SELECTION (Entreprises) (N° 3606)	Salaires	Avenant du 26/1/2011 JO du 23/11/2011
ACTEURS DU LIEN SOCIAL & FAMILIAL : centres sociaux & socioculturels, associations d'accueil de jeunes enfants, associations de développement social local (N° 3218)	Salaires (Réserve)	Avenant du 24/6/2011 JO du 1/11/2011
AMEUBLEMENT (Fabrication) (N° 3155)	Commission paritaire de validation des accords collectifs conclus par les représentants élus au comité d'entreprise ou les délégués du personnel dans les entreprises de moins de deux cents salariés, (Exclusion/Réserves)	Accord du 6/10/2010 JO du 10/11/2011
AUTOMOBILE (Services) (N° 3034)	Certificats de qualification professionnelle (Exclusion) Contrats et périodes de professionnalisation (Exclusion)	Avenants du 28/4/2011 JO du 4/11/2011
BATIMENT & TRAVAUX PUBLICS (Ouvriers & ETAM) (N° 3107)	Modification de certaines dispositions du régime de prévoyance (Réserves)	Avenants du 17/12/2009 JO du 25/11/2011
BLANCHISSERIE, LAVERIE, LOCATION DE LINGE, NETTOYAGE A SEC, PRESSING & TEINTURERIE (N° 3074)	Barèmes conventionnels de salaires (Réserve)	Avenant du 10/5/2011 JO du 4/11/2011
CARTONNAGE (Industries) (N° 3135)	Création de la commission paritaire de validation des accords collectifs (Exclusions)	Avenant du 14/3/2011 JO du 4/11/2011
	Modification de l'article 3 du régime frais de santé, qui organise la mutualisation des risques auprès d'un organisme assureur	Avenant du 13/1/2011 JO du 19/11/2011
	Modification de certaines dispositions du régime de prévoyance applicables aux salariés non cadres, et en particulier réduction du montant des indemnités journalières qui peuvent être versées en cas d'incapacité de travail, et augmentation des taux de cotisations (Exclusion)	Avenant du 13/1/2011 JO du 25/11/2011

CAVES COOPERATIVES VINICOLES & LEURS UNIONS	Création d'un régime conventionnel de remboursement complémentaire de frais de santé (Exclusion)	Accord du 2/2/2011 JO du 24/11/2011
CENTRES IMMATRICULES DE CONDITIONNEMENT, DE COMMERCIALISATION & DE TRANSFORMATION DES ŒUFS & DES INDUSTRIES EN PRODUITS D'ŒUFS (N° 3184)	Durée du travail des cadres (Exclusion/Réserve)	Avenant du 10/9/2010 JO du 5/11/2011
CHAUSSURES (Détailants) (N° 3008)	Salaires minima des employés (Réserve) Salaires minima des cadres (Réserve)	Avenants du 9/5/2011 JO du 4/11/2011
CHAUSSURE & ARTICLES CHAUSSANTS (Industrie) (N° 3163)	Salaires minima des ouvriers et des employés dont le coefficient est inférieur à 200 (Réserves/Exclusion) Salaires minima des salariés dont le coefficient est supérieur ou égal à 200 (Réserves)	Accords du 20/4/2011 JO du 4/11/2011
CHEVAUX DE COURSES AU GALOP (Etablissements d'entraînement) (N° 3615)	Majoration de 12 € des primes forfaitaires d'éloignement pour les déplacements en semi-nocturne. Modification de l'article 11 « Congés payés »	Avenants du 16/4/2010 JO du 23/11/2011
COMMISSION, COURTAGE & COMMERCE INTRACOMMUNAUTAIRE & D'IMPORTATION-EXPORTATION DE FRANCE METROPOLITAINE (entreprises) (Employeurs, salariés, anciens salariés & leurs ayants droit) (N° 3100)	Amélioration des garanties rente temporaire de conjoint et rente éducation	Avenant du 24/1/2011 JO du 19/11/2011
CONSERVERIES COOPERATIVES & SICA (N° 3607)	Salaires	Avenant du 27/4/2011 JO du 18/11/2011
COOPERATIVES AGRICOLES LAITIÈRES (N° 3608)	Rémunérations conventionnelles	Accord & 2 avenants du 26/1/2011 JO du 18/11/2011
DISTRIBUTEURS - CONSEILS HORS DOMICILE (N° 3121)	Salaires minima conventionnels	Avenant du 24/5/2011 JO du 4/11/2011
DISTRIBUTION DIRECTE (N° 3316)	Salaires minima (Réserve)	Avenant du 24/6/2011 JO du 1/11/2011
ELEVAGES AQUICOLES (Personnels) (N° 3609)	Modification des dispositions de l'annexe I (relative aux salaires) à compter du 1/1/2011	Avenant du 12/1/2011 JO du 23/11/2011
ESTHETIQUE COSMETIQUE & ENSEIGNEMENT TECHNIQUE & PROFESSIONNEL LIE AUX METIERS DE L'ESTHETIQUE & DE LA PARFUMERIE	Salaires minima  Champ d'application	Accord du 12/5/2011 JO du 4/11/2011 Avenant du 2/12/2010 JO du 5/11/2011

ENSEIGNEMENT PRIVE HORS CONTRAT (N° 3351)	Salaires (Réserve)	Avenant du 15/6/2011 JO du 5/11/2011
EXPLOITANTS D'HELICOPTERES (Personnel navigant technique) (N° 3288)	Salaires et primes (Réserve)	Avenant du 13/3/2011 JO du 25/11/2011
FLEURISTES, VENTE & SERVICES DES ANIMAUX FAMILIERS (N° 3010)	Grille de salaires minima conventionnels	Accord du 9/5/2011 JO du 4/11/2011
FORMATION (Organismes) (N° 3249)	Rémunérations minima conventionnelles (Réserve)	Accord du 5/7/2011 JO du 4/11/2011
IMMOBILIER (N° 3090)	Salaires (Réserve)	Avenant du 21/6/2011 JO du 1/11/2011
INDUSTRIE LAITIERE (N° 3124)	Rémunérations conventionnelles Augmentation des primes d'ancienneté au 1/7/2011 Augmentation de la ressource annuelle minimale (Réserves) Salaires minima mensuels au 1/7/2011 (Réserves)	Accord du 23/6/2011 Avenants du 23/6/2011 JO du 4/11/2011
INDUSTRIE TEXTILE (Ouvriers, ETAM, Ingénieurs & Cadres) (N° 3106)	Salaires (Réserve)	Avenants du 15/3/2011 JO du 4/11/2011
INSTRUMENTS A ECRIRE & INDUSTRIES CONNEXES (N° 3171)	Salaires minima conventionnels (Réserve)	Avenant du 2/2/2011 JO du 5/11/2011
LOGISTIQUE DE COMMUNICATION ECRITE DIRECTE (Entreprises) (N° 3261)	Salaires (Réserve)	Accord du 8/6/2011 JO du 4/11/2011
MATERIAUX DE CONSTRUCTION (Négoce) Ouvriers, ETAM & Cadres (N° 3154)	Contingent annuel d'heures supplémentaires (Réserve/Exclusion)	Avenant du 15/12/2010 JO du 4/11/2011
MEUNERIE (N° 3060)	Salaires minima (Réserve)	Avenant du 17/5/2011 JO du 4/11/2011
MENUISERIES, CHARPENTES & CONSTRUCTIONS INDUSTRIALISEES	Prime d'ancienneté et rémunération annuelle garantie (Réserve)	Avenant du 17/3/2011 JO du 19/11/2011
METIERS DU VERRE (N° 3310)	Salaires minima et primes	Accord du 17/5/2011 JO du 4/11/2011
NAVIGATION (Entreprises) (Personnel sédentaire) (N° 3216)	Extension de la convention collective (Réserves/Exclusions)	JO du 30/11/2011
PAPETERIE, FOURNITURES DE BUREAU, BUREAUTIQUE & INFORMATIQUE (Commerces de détail) (Employeurs, salariés, anciens salariés & leurs ayants droit) (N° 3252)	Modification des dispositions du régime de prévoyance instauré par l'accord du 10/12/1990 et augmentation des taux de cotisations	Avenant du 2/3/2011 JO du 4/11/2011

PAPIERS-CARTONS (Divers secteurs de la production & de la transformation) (N° 3011, N° 3068, N° 3242 & N° 3250)	Indemnisation des périodes d'astreintes (Réserve)  Salaires minima conventionnels des OETAM, valeur du point des ingénieurs et cadres et garanties annuelles de rémunération (Réserve)	Avenant du 8/3/2011 JO du 4/11/2011  Avenant du 8/3/2011 JO du 19/11/2011
PAPIERS-CARTONS (Distribution) (Commerces de gros) OETAM, ingénieurs & cadres (N° 3158 & N° 3054)	Classifications professionnelles (Réserve)	Avenant du 8/4/2011  JO du 1/11/2011
PAPIERS-CARTONS (Distribution) (Commerces de gros) OETAM (N° 3158)	Valeur de l'indemnité de panier de nuit	Avenant du 8/4/2011  JO du 1/11/2011
PAPIERS, CARTONS & CELLULOSES (Production) OEDTAM (N° 3242)	Avantage pécuniaire de nuit et prime de panier de nuit	Avenants du 8/3/2011  JO du 1/11/2011
PAPIERS-CARTONS (Transformation) OEDTAM (N° 3250)	Avantage pécuniaire de nuit et prime de panier de nuit	Avenants du 8/3/2011  JO du 1/11/2011
PLASTURGIE (N° 3066)	Salaires minima (Réserve)	Accord du 28/6/2011  JO du 19/11/2011
PUBLICITE (Entreprises & assimilées) (N° 3073)	Salaires (Réserve)	Accord du 16/6/2011  JO du 1/11/2011
RADIODIFFUSION (N° 3285)	Période d'essai	Accord du 25/3/2011 JO du 4/11/2011
RECUPERATION (Industries & commerce) (Employeurs, salariés, anciens salariés & leurs ayants droit) (N° 3228)	Complément des dispositions prévues à l'accord de prévoyance du 9/4/2008	Avenant du 11/1/2011  JO du 19/11/2011
REMONTEES MECANIQUES & DOMAINES SKIABLES (N° 3122)	Revalorisations salariales (Réserve)	Avenant du 12/4/2011  JO du 1/11/2011
RESEAUX DE TRANSPORTS PUBLICS URBAINS DE VOYAGEURS (N° 3099)	Evolution du salaire national minima et des salaires mensuels forfaitisés (Réserve)	Accord du 17/5/2011  JO du 25/11/2011
ROUissage-TEILLAGE DE LIN (N° 3264)	Salaires (Réserve) Egalité professionnelle	Avenant du 9/3/2011 Accord du 18/11/2010 JO du 25/11/2011
SPORT (N° 3328)	Commission paritaire nationale d'interprétation (Réserve/Exclusion)	Avenant du 10/2/2011  JO du 4/11/2011
STRUCTURES ASSOCIATIVES CYNEGETIQUES (Personnels) (N° 3327)	Rémunération (Réserve)	Avenant du 18/12/2009  JO du 25/11/2011
SUCRERIES, SUCRERIES- DISTILLERIES & RAFFINERIES DE SUCRE (N° 3026)	Négociation annuelle Primes et indemnités (Réserve)	Accord du 17/3/2011 Avenant du 17/3/2011  JO du 25/11/2011

TRANSPORT AERIEN (Entreprises) (Personnel au sol) (N° 3177)	Salaires	Avenant du 31/5/2011 JO du 25/11/2011
TRAVAIL MECANIQUE DU BOIS & DES SCIERIES, NEGOCE & IMPORTATION DES BOIS (Secteur de la broserie) (N° 3041)	Salaires minima (Réserve)	Accord du 16/6/2011 JO du 1/11/2011
VINS DE CHAMPAGNE (IDCC N° 1384)	Allocation de retraite ou de préretraite	Accord du 1/7/2011 JO du 25/11/2011
VOYAGES & TOURISME (Personnel des agences) (N° 3061)	Salaires (Réserve)	Accord du 21/6/2011 JO du 5/11/2011



## ACCORDS REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX

BRANCHES	THEMES	DATES
ARCHITECTURE (Entreprises) BASSE-NORMANDIE (N° 3062)	<b>Elargissement</b> au secteur des maîtres d'œuvre en bâtiment de l'accord du 17/3/2011 relatif aux salaires	Arrêté du 28/10/2011  JO du 5/11/2011
ARCHITECTURE (Entreprises) CORSE (N° 3062)	<b>Elargissement</b> au secteur des maîtres d'œuvre en bâtiment de l'accord du 7/4/2011 relatif aux salaires	Arrêté du 25/10/2011  JO du 4/11/2011
ARCHITECTURE (Entreprises) PACA (N° 3062)	<b>Elargissement</b> au secteur des maîtres d'œuvre en bâtiment de l'accord du 11/3/2011 relatif aux salaires	Arrêté du 28/10/2011  JO du 5/11/2011
BATIMENT ETAM PICARDIE (N° 3002)	Salaires (Réserve)	Accord du 22/4/2011  JO du 4/11/2011
BATIMENT (OUVRIERS -10/+10) AIN (N° 3193 & 3258)	Indemnités de petits déplacements	Accord du 23/2/2011  JO du 25/11/2011
BATIMENT (OUVRIERS -10/+10) LOIRE (IDCC N° 1886)	Indemnités de repas, de frais de transport et de trajet	Avenant du 3/12/2010  JO du 25/11/2011
BATIMENT & TRAVAUX PUBLICS MARTINIQUE (IDCC N° 749)	Salaires minima et prime de transport (Réserve)	Accord du 12/7/2011  JO du 26/11/2011
COOPERATIVES FRUITIERES AIN, DOUBS & JURA (IDCC N° 8435)	Mise en place d'un régime de prévoyance et modification de l'article VII.3 concernant la formation professionnelle et, par suite, de l'article III.1 relatif à la classification des emplois de la convention collective  Création d'un certificat de qualification professionnelle d'animateur (trice) d'espace de vente	Avenants du 1/1/2011  JO du 23/11/2011  Accord du 1/1/2011  JO du 24/11/2011
ENTREPRISES & EXPLOITATIONS AGRICOLES DE POLYCULTURE, D'ELEVAGE, D'AVICULTURE & CUMA (SEINE-&-MARNE) ENTREPRISES DE TRAVAUX AGRICOLAS, RURAUX & FORESTIERS (ILE-DE-FRANCE) (IDCC N° 8117)	Modification des dispositions de l'article 14 relatif à la <i>Période d'essai</i> , de l'article 15 relatif à l' <i>Indemnité de licenciement</i> , de la section 4 du chapitre VI, du chapitre VII, de l'article 65 <i>bis</i> et abrogation de l'annexe II <i>bis</i> .	Avenant du 15/3/2011  JO du 18/11/2011

ETABLISSEMENTS PRODUCTEURS DE GRAINES DE SEMENCES POTAGERES & FLORALES (Cadres & AM) MAINE-&-LOIRE (IDCC N° 9496)	Création et rédaction de la fiche métier RESEL 8 ressortissant de l'article 7 de l'avenant n° 6 du 15/1/2004, lequel constitue la nouvelle annexe I.	Avenant du 16/2/2011  JO du 23/11/2011
EXPLOITATIONS DE POLYCLTURE-ELEVAGE, CUMA & CULTURES SPECIALISEES HAUTE-MARNE (N° 9521)	Modification des articles 1er, 27 et 28, suppression de l'article 29 « Blanchissage » et modification des dispositions des annexe 1B « Avantages en nature » et 5, paragraphe « Avantages en nature »	Avenant du 11/1/2011  JO du 24/11/2011
EXPLOITATIONS MARAICHERES VENDEE (IDCC N° 9853)	Modification des dispositions du chapitre VII, section 1, article 18, et de l'article 19 de la convention collective	Avenant du 23/3/2010  JO du 23/11/2011
INDUSTRIES METALLURGIQUES, ELECTRIQUES & CONNEXES ALPES-MARITIMES (IDCC N° 1560)	Rémunérations minimales hiérarchiques et taux garantis annuels	Accord du 31/5/2011  JO du 1/11/2011
INDUSTRIES METALLURGIQUES, MECANIQUES, ELECTRIQUES, CONNEXES & SIMILAIRES HAUTE-SAVOIE (IDCC N° 836)	Rémunérations effectives garanties annuelles et rémunérations minimales hiérarchiques (Exclusion)	Accord du 19/5/2011  JO du 4/11/2011
INDUSTRIES METALLURGIQUES, MECANIQUES, CONNEXES & SIMILAIRES MANCHE (IDCC N° 828)	Rémunérations minimales hiérarchiques et taux effectifs garantis annuels	Accord du 6/7/2011  JO du 1/11/2011
INDUSTRIES METALLURGIQUES, MECANIQUES & CONNEXES HAUTE-MARNE & MEUSE (IDCC N° 1315)	Rémunérations effectives garanties Valeur du point et rémunérations minimales hiérarchiques (Réserve)	Avenants du 24/5/2011  JO du 5/11/2011
INDUSTRIES METALLURGIQUES, MECANIQUES, CONNEXES & SIMILAIRES ORNE (IDCC N° 948)	Taux effectifs garantis annuels	Accord du 20/6/2011  JO du 3/11/2011
INDUSTRIES METALLURGIQUES, ELECTRIQUES & CONNEXES VAR (IDCC N° 965)	Valeur du point	Avenant du 31/5/2011  JO du 4/11/2011
METALLURGIE (Industries & métiers) AUBE (IDCC N° 2294)	Barèmes des salaires minimaux effectifs garantis et des rémunérations minimales hiérarchiques	Accord du 12/7/2011  JO du 16/11/2011
METALLURGIE HAUT-RHIN (IDCC N° 1912)	Salaires	Accord du 1/7/2011  JO du 5/11/2011
METALLURGIE REGION DUNKERQUOISE	Salaires (Réserve)	Accord du 6/5/2011 JO du 4/11/2011

METALLURGIE & INDUSTRIES CONNEXES SARTHE (IDCC N° 930)	Garanties annuelles de rémunération effective et valeur du point	Avenant du 21/7/2011  JO du 5/11/2011
SALARIES AGRICOLES NON CADRES FRANCHE-COMTE	Instauration d'un régime d'assurance complémentaire frais de santé	Avenant du 16/11/2010  JO du 23/11/2011
SCIERIES AGRICOLES & ACTIVITES CONNEXES LORRAINE & ALSACE (IDCC N° 8412)	Modification des dispositions de l'article 20 intitulé « Période d'essai », de l'article 38 « Préavis ou délais-congés » et de l'article 43 « Indemnité de licenciement » Modification de l'annexe I (relative aux salaires) de la convention collective	Avenant du 27/1/2011  JO du 18/11/2011  Avenant du 27/1/2011  JO du 23/11/2011
SEMENCES POTAGERES & FLORALES (Etablissements producteurs de graines) MAINE-&-LOIRE (IDCC N° 9495)	Création de la fiche métier RESEL 8 ressortissant de l'article 7 de l'avenant n° 6 du 15/1/2004	Avenant du 16/2/2011  JO du 18/11/2011
TRAVAUX AGRICOLES (Entreprises) & CUMA ARDECHE (IDCC N° 9071)	Modification de nombreux articles de la convention collective	Avenant du 17/1/2011  JO du 18/11/2011
TRAVAUX AGRICOLES & RURAUX (Entreprises) BASSE-NORMANDIE (IDCC N° 8252)	Modification des dispositions de l'article 19 « Calcul des salaires », Modification des dispositions de l'annexe I et fixation des salaires minimaux conventionnels, pour chaque emploi, en fonction du niveau, de l'échelon et du coefficient attribués à cet emploi	Avenant du 1/2/2011  JO du 23/11/2011
TRAVAUX AGRICOLES & RURAUX (Entreprises) HAUTE-NORMANDIE	Mise en place d'un régime frais de santé pour les salariés non cadres	Avenant du 18/1/2011  JO du 24/11/2011
TRAVAUX PUBLICS (ETAM) BOURGOGNE (N° 3005-III)	Salaires	Accord du 25/1/2011  JO du 10/11/2011
TRAVAUX PUBLICS (Ouvriers & ETAM) AQUITAINE (N° 3005-II & 3005-III)	Indemnités de petits déplacements	Accord du 10/12/2010  JO du 4/11/2011